

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
COMMUNE DE SALINS-FONTAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 24/26-0420.10

Nombre de Conseillers : En exercice : 19 Présents : 15 Votants : 18

Le lundi 20 avril 2026 à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Salins-Fontaine, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise CROUSAZ, Maire.

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT qui prévoit que dans les séances où le compte financier unique est débattu, le conseil municipal élit son président. Madame Alexandra MARTIN est présidente de séance.

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, Monsieur Pascal BONNET est nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : Françoise CROUSAZ, Clément SUCHET, David REATH, Alain Claude CULLET, Colette GUIGONNET ROUSTAIN, Marie-Dominique SIMON, Pascal BONNET, Jean Maurice MATHELET, Aline GUZZI, Alexandra MARTIN, Lidia OSINSKA, Jessica CHAVOUTIER, Eddy ALESSIO, Julien EMPIS, Amélie ANDRE.

Etaient excusés : Fabienne BLANC-TAILLEUR qui a donné pouvoir à Françoise CROUSAZ.
Jean-Yves MONNERET, qui a donné pouvoir à Colette GUIGONNET ROUSTAIN.
Maelie BARBIER qui a donné pouvoir à Amélie ANDRE.
Giuseppe PAVIGLIANITI.

Date de la convocation 13 avril 2026

OBJET : DESIGNATION DE DEUX REPRESENTANTS AUX COMMUNES FORESTIERES DE SAVOIE

Madame le maire informe que l'association des communes forestières de Savoie agit pour défendre les intérêts la commune, valoriser son engagement, accompagner la commune dans ses projets par des expertises ciblées et former les élus et les agents pour faire de la forêt un atout pour la transition écologique sur notre territoire.

La commune de Salins-Fontaine doit désigner deux représentants, un délégué titulaire et un délégué suppléant, qui siègeront dans les instances des Communes forestières.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de procéder à l'élection.

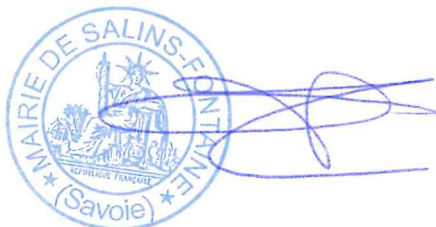
Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués.
- **ELIT** les représentants aux Communes forestières syndicat des énergies électriques de Tarentaise :
 - Alain Claude CULLET, délégués titulaires
 - Eddy ALESSIO, délégué suppléant.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Françoise CROUSAZ.

Le Secrétaire de séance,
Pascal BONNET.



A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'Bonnet', is written over the name of the secretary of the meeting.